

## **PROMOTION 2017 – Bien branché avant Noël**

### **1. DURÉE**

La promotion se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2017

### **2. ADMISSIBILITÉ**

Tous les participants et toutes les participantes doivent être des résidents légaux du Canada et avoir 18 ans ou plus. Exclu(e)s sont les employé(e)s de Thomas & Betts et ABB ainsi que toute personne domiciliée chez ou apparentée à un(e) employé(e), et tout(e) employé(e) d'un distributeur autorisé de Thomas & Betts et ABB. Sont également exclus les fonctionnaires gouvernementaux. Aux fins de ce règlement, « fonctionnaires gouvernementaux » est défini comme étant tous les fonctionnaires élus ou nommés, les candidats à toute charge publique, les consultants occupant un poste gouvernemental, les employés de sociétés détenues ou contrôlées par l'État, les dirigeants ou administrateurs de partis politiques, ou toute personne agissant au nom d'un gouvernement ou d'une organisation internationale gouvernementale ou publique (telle que les Nations Unies ou la Banque Mondiale). Toutes les personnes employées par, ou dirigeant, une entité gouvernementale sont considérées comme des fonctionnaires gouvernementaux, sans égard au rang ou au poste. L'expression fonctionnaires gouvernementaux comprend également les postes gouvernementaux honoraires, les conseillers d'un gouvernement, les universitaires et les employés, administrateurs et dirigeants d'universités et institutions de santé régies par le gouvernement, et des municipalités, des régies de santé, des hôpitaux, des commissions scolaires, des écoles et des collèges.

Thomas & Betts peut exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité d'un(e) participant(e) pour qu'il (elle) puisse participer au concours. Le défaut de produire une telle preuve pourrait empêcher la participation.

Tout renseignement fourni à Thomas & Betts doit être vrai, exact et complet. Thomas & Betts se réserve le droit d'exclure tout(e) participant(e) qui fournit des renseignements faux, inexacts ou incomplets.

### **3. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

L'utilisateur final doit se rendre sur le site web au [www.tnblastecadeau.ca](http://www.tnblastecadeau.ca) pour s'inscrire et obtenir une chance de gagner le grand prix. Pour s'inscrire, l'utilisateur final doit acheter sur la même facture plus de deux cents dollars (200 \$ CAN) taxes non incluses, de produits de mise à la terre et /ou d'outils à compression Thomas & Betts, spécifiquement les marques **Blackburn<sup>MD</sup>**, **Color-Keyed<sup>MD</sup>** et **EZGround<sup>MD</sup>** auprès d'un distributeur autorisé participant.

L'utilisateur final a droit à une entrée par facture dans notre tirage au sort.

**IMPORTANT : L'utilisateur final doit conserver la ou les factures pour la validation dans le cas où son entrée est tirée au sort.**

Lors de l'inscription en ligne, le participant sera dirigé à une section intitulée « Liste de souhaits ». Il devra effectuer une sélection parmi une liste d'articles de valeurs différentes pour totaliser 2 500 \$ CAN (taxes incluses). Une calculatrice fera automatiquement le calcul des articles et affichera le total des articles sélectionnés au fur et à mesure qu'ils seront placés dans sa « Liste de souhaits ». L'entrée au concours pourra être complétée seulement lorsque la totalité des articles choisis égalera le montant total de 2 500 \$ CAN.

Les participations seront acceptées jusqu'au 8 novembre 2017 à 23 h 59 (heure normale de l'Est) pour des achats effectués du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2017 inclusivement.

**Aucun achat requis.** Pour participer à cette promotion sans acheter de produit, envoyez l'original d'une lettre (aucune reproduction mécanique ne sera acceptée) qui cite, en cent (100) mots minimum, la raison pour laquelle vous désirez participer à ce concours. Accompagnez votre lettre d'une enveloppe affranchie adressée à votre nom à : Thomas & Betts Limitée, Attn : Marketing / Promotion 2017- **Bien branché avant Noël**, 700, avenue Thomas, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J2X 2M9, avant le 25 octobre 2017 (le cachet fera preuve de la date de mise à la poste). Il y a une limite d'une participation par personne pour les entrées « aucun achat requis ».

#### **4. PRIX**

##### **Grand prix**

**Articles de la « Liste de cadeaux – Grand Prix » présélectionnés par le participant lors de l’inscription d’une valeur totale de 2 500 \$ CAN.**

Six (6) gagnants du grand prix (soit un (1) utilisateur final par région de ventes Thomas & Betts : Colombie-Britannique, Alberta, Prairies, Ontario, Québec et les provinces de l'Atlantique) seront déterminés par un tirage au sort qui aura lieu le 13 novembre 2017 à 14 h (heure normale de l'Est) chez Thomas & Betts Limitée, 700, avenue Thomas, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J2X 2M9.

Le prix est l’ensemble des articles choisis dans la « Liste de cadeaux – Grand Prix » par le gagnant lors de son inscription. La valeur approximative du prix est de 2 500 \$ CAN (taxes incluses) par gagnant.

##### **Prix secondaires**

**Articles de la « Liste de cadeaux – Prix secondaire » présélectionnés par le participant lors de l’inscription d’une valeur totale de 500 \$ CAN.**

Six (6) gagnants (soit un (1) utilisateur final par région de ventes Thomas & Betts : Colombie-Britannique, Alberta, Prairies, Ontario, Québec et les provinces de l'Atlantique) seront déterminés par un tirage au sort qui aura lieu le 13 novembre 2017 à 14 h (heure normale de l'Est) chez Thomas & Betts Limitée, 700, avenue Thomas, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J2X 2M9.

Le prix est l’ensemble des articles choisis dans la « Liste de cadeaux – prix secondaire » par le gagnant lors de son inscription. La valeur approximative du prix est de 500 \$ CAN (taxes incluses) par gagnant.

Lors de l’inscription sur la page au [www.tnblastecadeau.ca](http://www.tnblastecadeau.ca), chaque participant aura choisi des articles parmi une « liste de cadeaux » de valeurs différentes, totalisant 2 500 \$ CAN pour le grand prix et 500 \$ pour le prix secondaire. Le participant fera ses choix lors de sa première inscription seulement. Pour les participations subséquentes au concours, le même participant sera identifié par son adresse courriel et ne sera pas redirigé à la page « Liste de cadeaux ».

Dans l’éventualité où, pour des raisons indépendantes de leur volonté et non liées aux gagnants, les organisateurs ne pouvaient attribuer l’un des prix (ou une partie d’un prix) comme décrit dans le présent règlement, ils s’engagent à attribuer un prix (ou une partie de prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, une carte crédit prépayée de la valeur égale à l’article sera offerte comme remplacement.

Les prix ne peuvent être transférés, n'ont aucune valeur monétaire pour les gagnant(e)s et doivent être acceptés tels quels. Si un(e) gagnant(e) ne peut profiter de son prix tel qu'émis, il n'y aura aucune compensation ni substitution.

## **5. REMISE DES PRIX**

Il doit être possible pour un représentant de Thomas & Betts de joindre chacun des gagnant(e)s en deçà de trois (3) jours ouvrables après le tirage au sort, sinon il/elle sera disqualifié(e). Dans le cas où un gagnant ne pourrait être joint au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel indiqués, un nouveau gagnant sera tiré au hasard.

Tous les gagnant(e)s devront répondre correctement à une question réglementaire avant que les prix ne soient décernés :  $129 + 21 = \underline{\quad}$

Ces articles seront livrés au gagnant, selon sa disponibilité et l'emplacement, avant le 30 novembre 2017.

En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'organisateur du concours et ses représentants à utiliser, au besoin, sans autre préavis et sans autre forme de rémunération les renseignements suivants : nom, adresse (ville, province), déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements à des fins publicitaires dans tous les médias, y compris, sans s'y limiter, Internet. Tout participant peut être tenu de signer une confirmation à cet effet.

Pour le texte complet des règlements, consultez le site web au [www.tnblistecadeau.ca](http://www.tnblistecadeau.ca).

## **6. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier un participant ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent concours par un moyen contraire au présent règlement ou inéquitable envers les autres participants.

Par leur participation à ce concours, les gagnants dégagent Thomas & Betts et ses filiales, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants et mandataires, de toute responsabilité quant aux dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient découler de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix.

En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, les magasins participants, leurs employés, mandataires et représentants, de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

Dans les trente (30) jours suivant la date du tirage, les noms des gagnant(e)s seront affichés sur le site [www.tnb.ca](http://www.tnb.ca).

## **Régie des alcools, des courses et des jeux**

La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec n'est liée d'aucune façon par le concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au concours.

Pour les résidents du Québec, tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.